



Le Pays des Savanes

**DELIBERATION N°17-BR /2013/CCDS
ATTRIBUTION D'UN MAPA RELATIF A LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES ENCOMBRANTS ET
DECHETS VERTS A KOUROU – LOT 2**

Séance du 30 juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente juillet à neuf heures et trente minutes, le Bureau du conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de l'hôtel de ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents :

M. Jean-Claude MADELEINE, Président
MM. William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE

Membres du Bureau formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°35-CC/2013/CCDS portant modification de la délégation de pouvoirs au bureau ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ATTRIBUE** le MAPA - article 28 du code des marchés publics - relatif à la collecte et à l'évacuation des encombrants et déchets verts à Kourou – lot 2 à la :
SARL TOINE
ZI PARIACABO
97310 KOUROU
SIRET : 484 607 221 00013

Consistance : collecte des encombrants et des déchets verts de la commune de Kourou zone délimitée au sud-ouest par le CD 16

Durée : 2 mois en août et septembre 2013

Coût de la prestation :

- prestations régulières 12 500 € mensuel et pour 2 mois 25 000 €
- prestations occasionnelles 4 650 €

Article 3 : **INSCRIT** la dépense correspondante au budget de la CCDS.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 5
-Nombre de conseillers présents : 3
-Pour : 3
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Sinnamary, le 30 juillet 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président

Jean-Claude MADELEINE

